

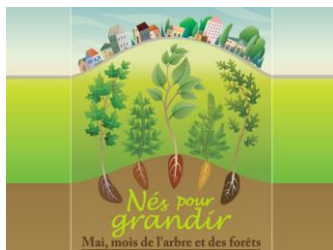
OFFRE DE SERVICE – VIDANGE REGROUPEE FOSSES DU TYPE VIDANGE PÉRIODIQUE OU TOTALE

Nous désirons vous aviser que la municipalité de Saint-Aubert effectuera du 27 mai au 31 mai 2019, la «**vidange regroupée à date fixe**» des installations sanitaires du « secteur Est » de la municipalité. Par l'important volume généré par ce type d'opération, le coût d'une vidange est de 205,00 \$ taxes incluses, peu importe le volume jusqu'à un maximum de 1 500 gallons. Ce coût est inférieur à ce que vous devrez payer pour une «**vidange individuelle sur demande**». De plus, nous vous rappelons que ces frais seront acquittés par la municipalité et vous seront facturés, dès la réception de la facture de l'entrepreneur.

Pour cette raison, nous vous offrons la possibilité d'inclure votre résidence à la liste de celles visées par la «**vidange regroupée à date fixe**», vous permettant ainsi de profiter d'une réduction du coût de l'opération.

Si vous désirez que nous procédions à l'ajout de votre résidence sur la liste, nous vous demandons de nous contacter par téléphone au 418-598-3368 (poste 201) ou par courrier électronique à fosse@saint-aubert.net. Vous avez jusqu'au 20 mai prochain pour nous transmettre votre nom ainsi que l'adresse de votre résidence.

JOURNÉE DE DISTRIBUTION D'ARBRES



Le samedi 25 mai prochain de 9h00 à 12h00 au Centre des Loisirs, 5, rue des Loisirs.

Les arbres sont une gracieuseté de l'Association forestière des deux rives et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Diverses essences d'arbres seront disponibles.

La remise de ces arbres se fera de façon équitable de manière à faire bénéficier le plus de gens possibles.

Pour toutes questions contactez Marc-André Bernard au numéro 418-598-3368 – Poste 205.

Merci de participer au mois de l'arbre et des forêts !



RAPPEL – LICENCE DE CHIEN

Nous désirons rappeler à tout propriétaire de chien qu'il est obligatoire d'obtenir une licence pour votre animal. **Cette licence est gratuite et est disponible au bureau de la municipalité.**

La période de validité de la licence délivrée pour votre animal est d'une durée d'un an. Pour le renouvellement d'une médaille, nous vous demandons de nous contacter au 598-3368, poste 201. Pour l'obtention d'une nouvelle licence pour votre animal, veuillez vous présenter au bureau municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Nous vous rappelons également que vous devez nous aviser advenant le décès de votre chien ou nous fournir tout changement que vous jugerez bon de nous communiquer.

Nous tenons à vous informer que le règlement municipal # 315-2000 contient des dispositions relatives au contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité. Quiconque ne possède pas la licence exigée ou contrevient à ces dispositions, commet une infraction et est passible d'une amende de 50 \$. Notez que pour l'application de ce règlement, comme porter une plainte à l'égard d'aboiement excessif ou d'animaux en liberté, **il s'agit de communiquer avec l'organisme responsable de l'application de ce règlement, soit la Sûreté du Québec, au 310-4141.**

ÉCOCENTRE DE L'ISLET – HORAIRE D'ÉTÉ

Veuillez prendre note que l'horaire d'été est maintenant en vigueur depuis le 9 avril dernier et ce, jusqu'au samedi 30 novembre 2019.

Le nouveau dépliant est accessible sur notre site internet à www.saint-aubert.net Hygiène du milieu sous l'onglet Écocentre de l'Islet.

Afin de rendre votre visite plus rapide et agréable, nous vous rappelons que les matériaux doivent être triés avant de vous rendre à l'écocentre.

Merci de votre collaboration.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Prenez note que la collecte des ordures volumineuses aura lieu :

MERCREDI LE 12 JUIN PROCHAIN sur l'ensemble du territoire de la municipalité **À L'EXCEPTION** :

- de la route Bélanger à partir de l'intersection avec le 4^e Rang en direction du lac Trois-Saumons et le secteur du lac Trois-Saumons. **Ce secteur est prévu VENDREDI LE 5 JUILLET PROCHAIN.**